

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Assemblée publique de consultation**  
**Règlement numéro VM-89-229**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VM-89-229 modifiant le règlement de zonage VM-89 afin de revoir les usages permis dans la zone à dominance industrielle portant le numéro 260;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro VM-89-229 modifiant le règlement de zonage VM-89.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu sur le projet de règlement numéro VM-89-229 le jeudi 20 février 2025 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Règlement numéro VM-89-229 :

En résumé, l'objet de ce projet de règlement est :

- Autoriser l'usage 4718- commerce de détail de fournitures pour entrepreneurs dans la zone 260 I
- Abroger la classe d'usage 14 - habitation dans un bâtiment à usage multiple sous la zone 260 I;

La zone visée par le projet de règlement est située de façon approximative du côté ouest de l'intersection de la rue du Port et de la rue Savard dans le parc industriel. L'illustration de cette zone peut être consultée à l'hôtel de ville.

5. Le projet de règlement VM-89-229 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Matane, ce cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
avocate